



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 16 septembre 2024 s'est réuni à Arles le 02 octobre 2024 à 10 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Gaël HEMERY, Didier HONORE, Raphaël MATHEVET, Nicolas WECK, MATHIEU VACHÉ, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Sandra MATUSCAK, Christophe FONTFREYDE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Estelle ROUQUETTE, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUUEL

Patrick DE CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-054
Pierre RAVIOL, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-054
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-055
Christelle AILLET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-062

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-056

Objet : Composition du Comité Syndical, modification des représentants du Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales (SMGAS)

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n° 01 du 07 octobre 2022 relative à l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC)
Vu la délibération n°CS-2023-001 du 07 mars 2023, relative à la désignation des membres composant le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) et les membres du Bureau Syndical,
Vu la délibération n°01-ER-17 du 13 juin 2024 du Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales (SMGAS) du Pays d'Arles désignant ses représentants au sein du Comité Syndical du SMG-PNRC,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS) a élu de nouveaux représentants du SMGAS au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC),
- Qu'il convient de modifier la composition du Comité Syndical du SMG-PNRC,
- Que l'élection des membres du Bureau Syndical n'est pas impactée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'arrêter la composition du Comité Syndical comme suit :

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOIX/ MEMBRE
Région Provence-Alpes -Côte d'Azur	Jacqueline BOUYAC	Christophe MADROLLE	10
	Cyril JUGLARET	Suzelle AYOT	10
	Anne CLAUDIUS-PETIT (Présidente)	Solange PONCHON	10
	Ludovic PERNEY	Georges BOTELLA	10
Département des Bouches-du-Rhône	Mandy GRAILLON	Nicole JOULIA	7
	Martine AMSELEM	Lucien LIMOUSIN	7
	Corinne CHABAUD	Marie-Pierre CALLET	7
Commune d'Arles	Catherine BALGUERIE- RAULET	Carole FORT-GUINTOLI	2
	Emmanuel LESCOT	Jean-Michel JALABERT	2
	Patrick DE CAROLIS	Chloé MOURISARD	2
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	Christelle AILLET	Françoise FAVIER	2
	Marie-Christine CONTRERAS	Sylvie FELINE	2
	Frédéric GIBERT	Stéphanie TONNEL	2
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Jean-Paul GAY	Nieves CASTEJON	2
	Jérôme BERNARD	Joan BERGENEAU	2
	Aline CIANFARANI	Marie-Hélène ROSSO	2
Communauté d'agglomération Arles	Pierre RAVIOL	Jacques AUFRERE	2
	Eva CARDINI	Françoise FAVIER	2

Comité syndical du 02 octobre 2024
Délibération n° CS-2024-056

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241002-CS_2024_056

Crau Camargue Montagnette			
Métropole Aix-Marseille-Provence	René RAIMONDI Martial ALVAREZ	Yves VIDAL Philippe ARDHUIN	3 3
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	Bernard ARSAC François JOURDAN Daniel CARLOTTI	Jacques ROZIERE Paul BLANCHET Olivier ROLLIN	1 1 1

- Que la composition du Bureau Syndical est inchangée, et s'établit comme suit :


MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOIX/ MEMBRE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Anne CLAUDIUS-PETIT Cyril JUGLARET Ludovic PERNEY	Jacqueline BOUYAC Suzelle AYOT Solange PONCHON	10
Département des Bouches-du-Rhône	Mandy GRAILLON Martine AMSELEM	Nicole JOULIA Corinne CHABAUD	7
Commune d'Arles	Catherine BALGUERIE- RAULET Emmanuel LESCOT	Carole FORT-GUINTOLI Jean-Michel JALABERT	2
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	Christelle AILLET Marie-Christine CONTRERAS	Frédéric GIBERT Sylvie FELINE	2
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Jean-Paul GAY Jérôme BERNARD	Nieves CASTEJON Aline CIANFARANI	2
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	Pierre RAVIOL Eva CARDINI	Jacques AUFRERE Françoise FAVIER	2 2
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martial ALVAREZ René RAIMONDI	Philippe ARDHUIN Yves VIDAL	3 3
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	Bernard ARSAC	François JOURDAN	1

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Mas du Font de Rousty
Anne CLAUDIUS-PETIT ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07



Comité syndical du 02 octobre 2024
Délibération n° CS-2024-056

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241002-CS_2024_056

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241002-CS_2024_056

SEANCE DU 13 JUIN 2024 A 15 H 45

EXTRAIT DE DELIBERATION 01-ER-17

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 juin à 15 h 45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte Pavillon du Canal – 2 av Jean Monnet à Arles, sous la présidence de Monsieur RAVIOL PIERRE, Président, et suivant la convocation qui lui a été adressée le 30 mai 2024. Le quorum étant atteint, le comité syndical a pu valablement délibérer.

Nombre de membres présents : 12
Représentés : 12

PRESIDENT : Monsieur RAVIOL PIERRE

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS

- Monsieur D'AMBOISE Thierry
- Monsieur PLAZY Jean-Louis
- Monsieur LESCOT Louis
- Monsieur ROZIERE Jacques
- Monsieur CARLOTTI Daniel
- Monsieur BOUROULIOU Bernard
- Monsieur JOURDAN François
- Monsieur LABORET Louis
- Monsieur DE CAUSANS MICHEL
- Monsieur COUTURIER Alexandre
- Monsieur MANELLI André
- Madame BALGUERIE RAULET Catherine
- Monsieur DE LA ROCHE AYMONT Antoine

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS

- Madame PLAN Dominique
- Monsieur BLANCHET Paul
- Madame GUILLET-VALLAT Florence
- Monsieur LESCOT LOUIS

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU SMGAS AU PARC NATIONAL DE CAMARGUE.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATION : ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU SMGAS AU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Conformément aux articles 3 et 7 des statuts en vigueur du SMGAS (délibération du 9/02/2023), le comité syndical « élit trois délégués titulaires et trois suppléants au comité syndical du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de Camargue »

Conformément à l'article 6-1 des statuts du PNRC qui précise : Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé comme suit : (...)

- Le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles est représenté par trois délégués titulaires et trois suppléants, désignés par le Comité syndical. Chaque délégué représente par son vote une voix.

Le Comité Syndical s'est réuni valablement le 13 juin 2024 à 15h45.

Il fait appel à des candidatures pour pourvoir 3 postes de titulaires.

Le Comité syndical, après discussions,

VALIDE :

Que les représentants titulaires au Parc Naturel Régional de Camargue sont :

- M. Bernard Arsac
- M. François Jourdan
- M. Daniel Carlotti

Que les représentants suppléants sont les suivants :

- M. Jacques Rozière
- M. Paul Blanchet
- M. Olivier Rollin

ADOPTÉ :

Le Président,

Pierre Raviol



Nombre de membres présents : 12

Votes Pour : 12

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

RECU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

09_DE-013-251302295-20241002-CS_2024_056